

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU JEUDI 4 JUIN 2009
--

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Jean ROUXEL, Adjoint, a présenté le Projet d'Aménagement et de Développement Durable aux conseillers municipaux qui ont validé, après en avoir débattu, les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune. Ces orientations qui s'inscrivent dans les trois thèmes du développement durable (préservation de l'environnement, développement social et développement économique) sont les suivantes :

1. Affirmer PLOULEC'H comme une commune où il fait bon vivre
2. Intégrer une démarche environnementale dans le futur développement
3. Contribuer au développement économique en lien avec le territoire, notamment en encourageant l'agriculture de proximité
4. Protéger les espaces naturels et les paysages

Les grandes lignes de ce projet avaient été présentées à la population le 30 janvier dernier.

Les actions découlant de ces orientations seront définies lorsque les études liées aux orientations d'aménagement du bourg et au recensement des zones humides et du bocage auront été réalisées.

ACQUISITION DE TERRAINS A PROXIMITE DU BOURG

Considérant la nécessité de constituer des réserves foncières à proximité du Bourg et considérant que Monsieur ROLLAND François est vendeur de trois parcelles situées à proximité de la salle des sports, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'acquisition de 10 612 m² au prix de 6,50 € le m².

PERSONNEL COMMUNAL

Nadège PORRET, employée au service administratif, est désignée pour exercer les fonctions d'ACMO (Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité) en remplacement de Pierre RAOUL parti à la retraite. Compte tenu, entre autres, de cette charge de travail supplémentaire, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 3 H 30/semaine sa durée hebdomadaire de service à compter du 1^{er} septembre 2009.

Le Conseil approuve, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire, les modalités retenues dans le cadre de la journée solidarité.

Le Conseil a, par ailleurs, fixé le ratio à 100 % pour l'ensemble des grades d'avancement de la collectivité.

ETABLISSEMENT D'UN PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics)

Les collectivités doivent élaborer ce plan pour le 22 décembre 2009. Il a pour but de fixer les dispositions susceptibles de rendre accessibles, quelque soit le handicap, tous les espaces publics (notamment circulations piétonnes et aires de stationnement automobile). Ce plan sera élaboré par une commission composée d'élus et éventuellement de personnes confrontées au handicap. Le Conseil Municipal désigne la commission « voirie » pour élaborer ce plan, élargie à l' élu « référent sécurité routière », à deux autres conseillers et à toute personne qu'elle estimera utile de consulter.

CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX SCOLAIRES

Afin que l'association « Courir à PLOULEC'H » puisse occuper les locaux scolaires lors de la course pédestre qui se déroulera sur la commune le 19 juillet prochain, le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec les directrices d'écoles et le Président de l'association.

JURY D'ASSISES

En vu de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises, les personnes suivantes ont été tirées au sort, à partir de la liste générale des électeurs de la commune :

- Stéphane PLAPOUS
- Jean-Pierre DRONIOU
- Amédée LE PERSON

QUESTIONS DIVERSES

1. **Concours maisons fleuries** : le jury visitera les participants le lundi 22 juin. Le jury du Pays Touristique du Trégor-Goëlo visitera la commune et les personnes qui auront reçu un 1^{er} prix le 9 juillet.
2. **Exposition** : l'exposition de peintures, gravures, photos, modélisme, artisanat se tiendra à l'école maternelle du 10 au 15 juillet (entrée gratuite). Cette exposition sera parrainée par Madame Nicole GOBRON, peintre de LANNION. A cette occasion seront également exposées les œuvres de Michel MANRIQUE afin de lui rendre hommage.
3. **Balades de l'été** : elles reprendront le 7 juillet après-midi et auront lieu tous les mardis jusqu'au 25 août (à l'exception du 14 juillet). Rendez-vous à 14 H devant la Mairie. A l'issue de ces balades (6 à 8 km), cidre et crêpes seront offerts aux promeneurs. Toutefois, certaines de ces balades pourraient être annulées par manque d'encadrants...
4. **Bulletin municipal** : il sera distribué vers la mi-juin.
5. **Pot de l'amitié à l'école** : à l'occasion de la fin de l'année scolaire, la municipalité invite les parents, les enseignants et le personnel le vendredi 26 juin à 18 H à l'école maternelle pour une rencontre amicale.